

Commune de Saint-Galmier

LISTE DES DELIBERATIONS

PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 12 JANVIER 2023

(Application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe DENIS, Maire :

- Adopte à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 14 décembre 2022.
- Approuve, à l'unanimité, la tarification de l'atelier stop motion (la Bulle)
- Approuve, à l'unanimité, les tarifs des conférences (régie service animation)
- Approuve, à l'unanimité, les tarifs des droits de place
- Prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2021
- Prend acte du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif 2021
- Approuve, à l'unanimité, l'avance sur subvention de fonctionnement – année 2023
- Prend acte des décisions du Maire.

Le Maire,
Philippe DENIS.



Affiché et mis en ligne le 13 janvier 2023
0202/50/02